



L'URSSAF/PAJE vient de me prélever 8261.50e !!

Par **ninite**, le **01/03/2016** à **15:06**

Bonjour,

J'emploie une assistante maternelle pour ma fille de 2 ans mais après beaucoup de difficultés à coordonner la CAF et la PAJE et surtout après une perte de dossier, voilà quelques mois que je peux déclarer les salaires de mon ass mat et qu'elle reçoit ses bulletins de salaires. Elle s'occupe au total de 4 enfants. Hier, ma banque m'a contacté en m'informant que l'URSSAF voulait effectuer un prélèvement de 8261,50e sur mon compte, j'ai failli tomber de ma chaise !! Prélèvement rejeté puisque je ne dispose pas de cette somme malheureusement. Nous n'avons reçu aucun courrier ni message quelconque nous informant de ce prélèvement, ce que je trouve déplorable car c'est une somme tout de même pour la plupart des gens. Nous avons passé une partie de la nuit à comprendre et avons une piste, j'ai déclaré les salaires de l'année 2015 en une seule fois et je pense que j'ai fait des comptes d'apothicaire par rapport au nombre de jours, fériés, heures supp....alors que je suis mensualisée, tous les mois, je devrais avoir toujours la même somme mais je me suis complètement plantée et aujourd'hui je dois les charges et/ou cotisations...

J'aurais apprécié qu'on m'explique tout de même !!

Je gagne 1500e/mois, je paye 700e de nounou et si on calcule au prorata (les 8261,50e) j'aurais dû payer 550e de plus par mois. A ce tarif là, je ne vais pas travailler :-)

Je suis complètement paniquée parce que je leur ai écrit par mail hier mais pas de réponses, j'essaye de les appeler et on me dit que tous les conseillers sont occupés, j'ai peur de tomber sur quelqu'un qui ne veuille pas m'aider. Je n'ai jamais eu de dettes, paye toujours les choses à temps même si c'est pas toujours facile mais là j'ai honnêtement pris un coup de massue et j'ai du mal à savoir comment rectifier le tir.

Merci par avance pour voter aide ..

Par **morobar**, le **01/03/2016** à **15:51**

Bonjour,

Mail, téléphone, tam-tam, grimaces tout cela ne sert à rien.

Pour la somme en question il faut se déplacer, enregistrer le jour, l'heure exacte de réception et si possible l'identité de l'agent et se faire expliquer.

Puis le soir confirmer ce qu'on a compris et les régularisations escomptées par LR/AR à la caisse.

Quitte à perdre une matinée.

Par **ninite**, le **01/03/2016** à **16:12**

Merci pour votre réponse,

malheureusement c'est ce que j'ai essayé de faire avec le centre URSSAF de Nice mais ils ne gèrent pas Paje Emploi, seul le centre du Puy En Velay est habilité à le faire (400km d'ici, je ne peux pas m'y rendre).

Du coup, je suis bien ennuyée.

Par **morobar**, le **01/03/2016** à **16:19**

C'est ici:

<http://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/accueil/nous-contacter.html>

Suivre les indications de contact.

Bonne chance.

Exposez la situation comme vous l'avez fait ici, mais en vous abstenant de commentaires du genre "c'est pas la peine de travailler", ou "je perds de l'argent avec vos règles...", voire encore "les frais de garde dépassent mes revenus, vous êtes fous??"

Par **ninite**, le **01/03/2016** à **16:58**

Merci, c'est ici que j'ai écrit hier matin effectivement, ils doivent me répondre sous 48h donc je verrai d'ici à demain si j'ai un retour de leur part.

Merci

Par **Nelya**, le **10/07/2019** à **10:20**

Bonjour je viens de voir également que j'ai eu un prélèvement de 600€ rejeté par ma banque par l'urssaf Auvergne (pajemploi) je n'arrive pas à les joindre. J'aimerais savoir si vous avez finalement pu payer cette somme et de quoi est-elle due ?? Ça me semble improbable